

# Programme pilote des gardiens et gardiennes d'enfants en milieu familial et programme pilote des aides familiaux à domicile

## Comment les nouveaux programmes pilotes à l'intention des aides familiaux fonctionnent-ils?

Suivez le processus en 2 étapes pour travailler au Canada et devenir admissible à la résidence permanente.

### À L'ÉTRANGER?

#### ÉTAPE 1

Présentez les demandes de **résidence permanente** et de **permis d'études ou de travail**



- ✓ Offre d'emploi
- ✓ Niveau linguistique 5 selon les NCLC
- ✓ Une année d'études postsecondaires au Canada ou l'équivalent à l'étranger
- ✓ Admissibilité



Faites une demande pour un **permis de travail lié à une profession donnée** afin d'acquérir l'expérience de travail dont vous avez besoin pour être admissible à la résidence permanente.

Faites une demande pour les **permis d'études ou de travail** pour votre époux ou conjoint de fait et vos enfants afin qu'ils puissent vous accompagner.

#### ÉTAPE 2

##### Fin du traitement de la demande de résidence permanente

Lorsque vous aurez acquis 2 années d'expérience de travail, communiquez avec nous, et nous terminerons le traitement de votre demande de résidence permanente.

## DÉJÀ AU CANADA? PLUSIEURS CHOIX S'OFFRENT À VOUS!

Si vous avez déjà un peu d'expérience de travail comme aide familial résidant au Canada:



Les deux étapes ci-dessus pour acquérir le reste de **l'expérience de travail** dont vous avez besoin pour obtenir **la résidence permanente**.

- OU -

**Continuez à travailler au Canada** avec votre permis de travail actuel et présentez une demande de résidence permanente lorsque vous **aurez acquis 2 années d'expérience de travail et répondrez aux critères établis**.



Pour plus en savoir, consultez : [canada.ca/immigration-aide-domicile](https://canada.ca/immigration-aide-domicile)

